

GRUPE 4 HERBICIDE

**Bueno**<sup>®</sup>  
480 SL



**Albaugh**<sup>®</sup>  
*Your Alternative*<sup>™</sup>

Albaugh TKI d.o.o.  
Grajski trg 21, SI-2327 RAČE, SLOVENIA  
Tel.: +386 2 60 90 211  
Pour toute information technique : 0805 118 511

**5Le**



7 640166 480822 >

EMB: Albaugh TKI d.o.o., Slovenie TKI-FR\_Bueno\_480SL\_5L\_F\_23-11-21

# Bueno® 480 SL

**GROUPE 4 HERBICIDE**

**RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT  
RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT  
PROFESSIONNEL**

Conserver à l'abri du gel et de la chaleur

**Herbicide sélectif utilisé en post émergence pour contrôler les dicotylédones vivaces et annuelles du maïs, des chaumes, des prairies et limiter la pousse et la fructification dans les jachères semées.**

**Concentré soluble (SL)** - Contient 480g/L de dicamba équivalent acide (41,3% p/p)

**BUENO 480 SL - Numéro d'autorisation (AMM): 2180233**

**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**

**H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

**EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: demander un avis médical/consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 24 heures après traitement.

**ATTENTION**



TR-FR\_Bueno\_480SL\_LBL\_23-11-21

**Fiche de Données de Sécurité également disponible sur Internet aux adresses suivantes :**

[www.quickFDS.com](http://www.quickFDS.com) – [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com)

**Appel en cas d'urgence :** CARECHEM (24h/24) : 00 44 1235 239 670 (FR), le 15, le 112 ou un des centres antipoison nationaux (24h/24) : 01 45 42 59 59. Puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude, 01 vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Ce pictogramme indique que l'emballage de ce produit peut être collecté par les distributeurs partenaires de la filiale ADIVALOR.



**Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché et du distributeur:**

Albaugh TKI d.o.o.

Grajski trg 21, SI-2327 RAČE

SLOVENIA

Tel.: +386 2 60 90 211

Pour toute information technique : 0805 118 511

**Date de fabrication, n° de lot, référence :**

Inscrits ailleurs sur l'emballage pour des raisons techniques.

**Fabrication :** Union européenne.

**Consulter ce livret avant toute utilisation**

**Albaugh**  
Your Alternative

## **BUENO 480 SL - Numéro d'autorisation (AMM): 2180233**

**Concentré soluble (SL)** - Contient 480g/L de dicamba équivalent acide (41,3% p/p)

### **PREMIERS SECOURS**

- Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation : repos, air frais, secours médical.
- Après contact avec la peau : se laver immédiatement et longuement à l'eau courante.
- Après contact avec les yeux : rincer aussitôt à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.
- Après ingestion : ne pas faire vomir, ne pas faire boire. Consulter immédiatement un médecin.

### **PRÉSENTATION**

#### **Mode d'action**

Le dicamba est un herbicide sélectif dérivé de l'acide benzoïque. Il est rapidement absorbé par les feuilles, les tiges et les racines et est transporté dans toute la plante par la sève. Il agit en imitant les auxines (hormones végétales), provoquant une perturbation de la croissance de la plante qui conduit à son dépérissement.

#### **EFFICACITÉ**

BUENO 480 SL est efficace sur un grand nombre de mauvaises herbes dicotylédones vivaces et annuelles dans le maïs, les champs où l'on pratique le travail réduit du sol (avant le semis et le labour réduit), les graminées des prairies et pâturages, les terres non cultivées (jachère et chaume). Cet herbicide agit uniquement sur les plantes levées au moment du traitement. Les stades de plus grande sensibilité correspondent à des plantes en croissance active.

#### **CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI**

- Pour protéger l'opérateur pendant le mélange/chargement et le nettoyage du matériel de pulvérisation, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant, un équipement de protection individuel partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée, des bottes de protection conforme à la norme EN 13 832-3, des lunettes ou écran facial certifié norme EN166 (CE, sigle 3).
- Pour protéger l'opérateur pendant l'application à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec un traitement déperlant et des bottes de protection conforme à la norme EN 13 832-3.
  - Si application avec tracteur avec cabine : porter des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine,
  - Si application avec tracteur sans cabine : porter des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour protéger le travailleur rentrant sur la parcelle traitée, porter une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec un traitement déperlant.

## DOSES ET USAGES AUTORISES

### Mais-grain et fourrage

Millet (PANMI), Moha (SETIM), Miscanthus (MISSI), Sorgho (SORVU)

Organisme nuisible	Dose autorisée :
Vivaces : liseron des haies, liserons des champs, Rumex, Chardon, Armoise, Phytolacca, pissenlit, laiteron des champs, renouée amphibie Annuelles : renouée persicaire, chénopode et autres dicotylédones annuelles sensibles	0.6L/ha.

**Dose autorisée :** Application unique à 0.6L/ha du stade 2 feuilles au stade 6 feuilles du maïs. Possibilité d'appliquer par jets dirigés sur le rang avec pendillards.

**Spécifications :** Application du stade BBCH 12 jusqu'au stade BBCH 19. En cas d'application en mélange avec d'autres herbicides, moduler la dose de BUENO 480 SL entre 0.2 et 0.4L/ha.

**Délai avant récolte en jours (DAR) :** application jusqu'à BBCH 19.

**ZNT : Eau et Zone non cultivée adjacente (cultures de dicotylédones adjacentes non cibles en particulier) :**  
5 mètres

### Traitements généraux : désherbage avant mise en culture.

Organisme nuisible	Dose autorisée :
chardons, liserons, Rumex, dicotyledones annuelles sensibles	0.6L/ha

**Spécifications :** 1 application de juin à octobre

**Délai avant récolte en jours (DAR) :** -

**Stade d'application :**

- Sur liserons : stade 20-30 cm
- Sur Rumex : du stade rosette jusqu'à l'élongation de la hampe florale
- Sur Chardons : Elongation jusqu'à 15-20 cm
- Sur les dicotylédones annuelles sensibles : stade 2-6 feuilles

**ZNT : Eau et Zone non cultivée adjacente :** 5 mètres

### Prairies-désherbage

Organisme nuisible	Dose autorisée :
Rumex	1L/ha

**Spécifications :** 2 applications /an. Sur Rumex issue de graines, une application au printemps à 1L/ha. Sur Rumex de souche, une application à 1L/ha en fin d'été (stade rosette jusqu'à élongation de la hampe florale) et une application au printemps suivant à 1L/ha sont recommandées. Application en post-lévee des adventices de mars à juin ou d'août à octobre.

**Délai avant récolte en jours (DAR) et délai avant réintroduction du bétail :** 14j

**ZNT : Eau et Zone non cultivée adjacente :** 5 mètres

## Jachère et culture intermédiaire- traitements des parties aériennes

<b>Organisme nuisible</b>	<b>Dose autorisée :</b>
Limitation de la pousse et de la fructification	
Jachère semée* moutarde blanche	0.6L/ha
Jachère semée* phacélie	0.6L/ha
Jachère semée* trèfle blanc	0.6L/ha
Jachère semée* trèfle de perse	0.6L/ha
Jachère semée* trèfle incarnat	0.6L/ha
Jachère semée* trèfle violet	0.3L/ha
Jachère semée* vesce commune	0.3L/ha

**Spécifications :** 1 application / an. Attention le stade d'application doit être respecté.

Appliquer au stade Boutons floraux pour trèfle blanc, trèfle de perse, trèfle incarnat et trèfle violet  
Elongation sur Phacélies  
Premiers boutons floraux sur Vesce commune

**Délai avant récolte en jours (DAR) :** -

**ZNT : Eau et Zone non cultivée adjacente :** 5 mètres

### Graminées fourragères-désherbage.

Ray Grass (LOLPE), Fétuque (FESPR), Brome (BROSE), la Fléole (PHLPR) pour produire du fourrage destiné à l'alimentation du bétail

<b>Organisme nuisible</b>	<b>Dose autorisée :</b>
Rumex, chardons, pissenlit et plantain	1 L/ha

**Spécifications :** 1 application / an. En post-levée des adventices de mars à juin à partir du stade BBCH 30.

**Délai avant récolte et délai de rentrée du bétail :** 14j

**ZNT : Eau et Zone non cultivée adjacente :** 5 mètres

L'utilisation de BUENO 480 SL sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures et cibles ci-dessus.

Consulter son semencier, en ce qui concerne les cultures traitées à des fins de multiplication, avant toute utilisation de la préparation sur lignées de maïs destinées à la production de semences.

Albaugh Europe décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Nous consulter.

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/sanco\\_pesticides/public](http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public)

## **RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :**

### Maïs

Ne pas appliquer pendant les périodes froides (<10°C sur plus de 3 jours) et pendant les périodes avec de fortes variations de température (>15°C). Appliquer sur un maïs en bon état végétatif.

En cas d'application sous le rang (jets dirigés) il est recommandé d'arrêter toute application 15 jours avant l'apparition de l'épi mâle ou au-delà d'un mètre de hauteur du maïs.

## **Traitement général – avant mise en culture**

Après la récolte laisser repousser les adventices, ne pas déchaumer. Traiter avant la floraison des adventices. BUENO 480 SL s'utilise sur des adventices développées pour avoir une couverture foliaire suffisante mais avant la formation des organes floraux. Respecter un délai de 10 jours après traitement avant de travailler le sol.

## **Limitation de la pousse et fructification en jachère spontanée ou semée**

A doses réduites, BUENO 480 SL permet de maîtriser la pousse et la fructification des couverts spontanés ou semés. Se reporter aux doses d'homologation.

## **Mode d'application**

- Volume de bouillie : il varie en fonction du volume de végétation à détruire et du matériel. Utiliser de préférence un volume d'eau de 100 L/ha à 300 L/ha ; ne pas dépasser 400 L/ha en général (risque de ruissellement).
- Préparation de la bouillie : verser BUENO 480 SL dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau, mettre l'agitateur en marche avec modération puis compléter le remplissage de la cuve. Rincer les emballages vides trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve.
- BUENO 480 SL est prêt à l'emploi : ne pas ajouter d'adjuvant. Assurer une agitation régulière de la bouillie pendant le traitement.
- Utiliser la bouillie immédiatement après sa préparation.

Appliquer l'herbicide agricole à base de dicamba lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Une couverture complète du feuillage est nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes.

## **Conditions climatiques à l'application :**

- Traiter par temps poussant à des températures > 12°C
- Traiter sur des mauvaises herbes en végétation active, bien vertes, propres, non mouillées.
- Traiter au moment où l'humidité relative est élevée (> 60 %) en évitant les périodes de trop forte chaleur.
- Ne pas traiter sur plantes gelées.
- Délai sans pluie après traitement : 2 heures.

## **RECOMMANDATIONS PARTICULIERES**

- Traiter par temps calme pour éviter la dérive d'embruns vers la culture et la végétation ou les cultures voisines. Les dérives de pulvérisation vers les cultures ou des plantes non ciblées peuvent détruire ces végétaux.
- Ne pas traiter les fossés en eau et éviter tout traitement à proximité de ces fossés.
- Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, l'usage de buses à dérive limitée est recommandé. Choisir des buses à fente ou des buses miroirs permettant de délivrer le volume de bouillie par hectare souhaité pour des pressions inférieures à 3 bars.
- Ne pas appliquer en mélange avec de l'huile ou un engrais liquide.
- Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer l'emballage en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
- Lors de l'application, prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout transfert de produit en dehors de la zone traitée, notamment sur les étangs, cours d'eau et fossés.

## **Gestion de la résistance**

Le dicamba appartient au groupe HRAC 4 (auxine de synthèse). Un risque modéré d'apparition de résistance existe avec le BUENO 480 SL. L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives à modes d'action différents pendant la saison culturale et lors de la rotation.

## **Rotation des cultures**

Toutes les cultures peuvent être implantées sauf tomates, melon et tabac. Après utilisation pour les traitements généraux, avant

la mise en culture, les céréales d'hiver peuvent être semées à partir de 3 semaines après le traitement et le colza, après labour, à partir de 40 jours après le traitement.

### **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI**

Température minimale de stockage : -5°C.

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Asstôt après la fin des traitements nettoyer et rincer soigneusement le pulvérisateur à l'eau claire.

Pour les effluents (fond de cuve, eaux de rinçage), respecter la réglementation en vigueur concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

**Emballages vides : RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.** Eliminer via une collecte organisée par un service de collecte spécifique (exemple ADIVALOR).

### **En cas de déversement accidentel**

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

### **CONDITIONS GÉNÉRALES DE FOURNITURE, DE VENTE ET D'UTILISATION**

Plusieurs facteurs peuvent affecter ou influencer l'activité de ce produit, parmi lesquels le climat, les conditions du sol, la variété cultivée, le calendrier du traitement, la quantité d'eau, les taux d'application, les techniques de pulvérisation, la rotation des cultures, les spécificités régionales et la présence ou le développement de souches résistantes au principe actif.

Dans certaines circonstances, il peut se produire des modifications de l'activité ou des dommages sur la plante cultivée. Le fabricant ou le fournisseur ne saurait être tenu responsable dans de telles circonstances. Tous les produits que nous fournissons sont de très grande qualité et nous estimons qu'ils sont tout à fait adaptés à l'usage auquel nous les destinons expressément. Toutefois, comme nous ne sommes pas en mesure d'exercer de contrôle sur les opérations de mélange, utilisation et application pouvant affecter les performances de nos produits, toutes les conditions et garanties, légales ou autres, relatives à la qualité ou l'aptitude à tout usage de nos produits sont exclues, et nous ne pouvons être tenus responsables de quelque dommage ou blessure que ce soit, résultant de leur stockage, manipulation, application ou emploi. Ces conditions ne peuvent être modifiées par notre personnel ou nos agents, ni par les revendeurs de nos produits, qu'ils fournissent ou non des activités de supervision ou d'assistance technique pour l'utilisation de ces produits.

### **IMPORTANT :**

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminées en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché des autorités compétentes françaises.

Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.